



Bonjour Maître et merci d'avance

Par **Zaza1972**, le **22/01/2019** à **10:42**

Mon père est décédé le 14 janvier 2019 mon beau frère a mis le 12 janvier 2019 le seul bien que mon Père avait sa voiture sans m'en parlé cette voiture est à ce jour vendu ma mère est toujours vivante et j'ai qu'une soeur. Avez t il le droit de la vendre alors que mon Père était sur son lit de mort? Pouvez t'il la vendre sans mon accord car il m'on rien dit ? Est comment récupéré ma part sachant qu'il n'y a pas de testaments et que la carte grise était uniquement au nom de mon père merci cordialement

Par **Visiteur**, le **22/01/2019** à **11:33**

Bonjour,

vosre BF a mis le 12 Janvier sur quel document ?

Par **Zaza1972**, le **22/01/2019** à **11:37**

Sur le site leboncoin

Par **Zaza1972**, le **23/01/2019** à **07:07**

Je ne sais pas sur quel document puisque la vente c'est faite derrière mon dos j'ai vue l'annonce de la voiture sur leboncoin puis lundi l'annonce était désactivé pour objet vendu. Il a du je pense précisé quand même le décès a l'acheteur donc le document qu'il faut pour vendre